

VELO-ECOLE-TAND'AMIS

Association Sans But Lucratif
28 bis rue de l'Oise
17000 La Rochelle
N°W173001670

Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mars 2023 à 10h

Présents : AUBERT Philippe, BAUNOT Maxime, BROUARD Jean Jacques, COULON Louis, DUFIT Jacques, GOBIN Camille, GUILLET Pierre, HERBAN Eglantine, HERVO Christine, LABETOULLE Yvette et André, MOULIN Joël, JEANNETON Robert, LE SAUX Philippe, MAZEAUD Emma, OUTIN Virginie, RICHEBOEUF Bernard,

Excusés : RACHMUEHL Antoine

Représentés : LEBOITEUX Carole, MORIN Patrick et Françoise, VERGARA Francisco

Invités : MEMAIN François Cycle Rochelais.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance et représentés.

Après avoir constaté qu'il y avait 19 membres présents et représentés sur 25 adhérents inscrits à ce jour, les statuts ne prévoyant pas de quorum, l'assemblée peut valablement se réunir, le secrétaire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

1. Désignation du président de séance.
2. Approbation du PV de l'AG 2022
3. Rapport moral.
4. Rapports d'activités 2022.
5. Rapport financier 2022 et rapport de la commission de contrôle.
6. Budget prévisionnel 2023.
7. Fixation de la cotisation 2024.
8. Election des membres de la Commission de Contrôle.
9. Election des membres de la Direction Collégiale.
10. Questions diverses.

Election du Président de séance

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de président de séance : Sylvie ROBERT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Désignation des scrutateurs

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de scrutateurs :
Robert JEANNETON et Philippe LE SAUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Election du secrétaire de séance

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de secrétaire de séance : Bernard RICHEBOEUF.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Approbation du procès-verbal de l'AG 2021

Les membres de l'association ayant eu communication du procès-verbal de l'assemblée générale précédente et aucune remarque n'ayant été formulée, l'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport moral

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral fait par le Président de séance et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport d'activité

L'Assemblée Générale prend acte des deux rapports d'activité vélo école et tand'amis fait par les co-présidents et décide d'approuver ceux-ci.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix 18 voix pour une voix contre.

Rapport financier

Après avoir entendu le rapport financier faisant apparaître un déficit de 925 € et le rapport de la commission de contrôle, l'Assemblée Générale approuve ceux-ci et donne quitus aux membres de la Direction Collégiale pour la gestion de la trésorerie.

Une discussion s'est ouverte au sujet de la prise en charge à 100 % des licences FFCT et FFH par l'association et il est rappelé que cette gratuité implique la contrepartie de la participations des membres aux randonnées des tand'amis.

Cette situation soulevant plusieurs remarques, l'assemblée prend acte qu'une nouvelle rédaction de l'article 7 du règlement intérieur devra être formulée sur proposition de plusieurs membres et soumises à la co-direction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Budget prévisionnel 2023

Après avoir eu connaissance de la proposition de budget prévisionnel 2023, l'Assemblée Générale approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Fixation de la cotisation annuelle

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de maintenir la cotisation à 10€ pour 2024 pour les individuels, 15 € pour une famille.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Quitus aux membres de la Direction Collégiale

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres de la Direction Collégiale pour toutes les actions de gestion accomplies durant l'année 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Election des membres de l'Instance Dirigeante

Ala suite des candidatures déposées préalablement et ce jour il a été procédé à l'élection pour cette prochaine année des membres de la Direction Collégiale :

- Philippe AUBERT (Président fondateur, autorisation bancaire)
- Jean-Jacques BROUARD
- Virginie OUTIN
- Bernard RICHEBOEUF (Trésorier autorisation bancaire)
- Paco VERGARA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Election des membres de la Commission de Contrôle

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de renouveler, en qualité de membres de la commission de contrôle : Emma MAZEAUD et Louis COULON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Information des conventions avec membre de la Direction Collégiale

L'Assemblée Générale a été informée d'aucune convention avec un membre de l'instance dirigeante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverse :

Après échanges de vu il a été décidé de fixer la date des réunions trimestrielles de la Direction Collégiale au premier jeudi de chaque trimestre en rappelant que celles-ci sont ouvertes à titre consultatif à chaque membre de l'association à jour de sa cotisation, étant précisé que l'ordre du jour sera préalablement diffusé sur le site internet : velo-ecole.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance aux environs de 12h15.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.